



Paris, le 8 février 2013

DAGC - VP/AH/ Note N° 18
Affaire suivie par Véronique PICARD (tel : 01 44 18 14 07)

Projet de feuille de route pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit

Observations de l'Association des maires de France

A la fin du mois de janvier 2013, l'Etat a lancé une consultation sur son *Projet de feuille de route pour une stratégie nationale de déploiement du Très Haut Débit*.

A l'issue de cette concertation, le séminaire gouvernemental, devant se réunir sur le numérique à la fin du mois de février, arrêtera les orientations nationales.

En attendant de se prononcer sur les mesures qui seront définitivement retenues, l'AMF souhaite faire part des observations suivantes. Elles concernent les modalités de déploiement du haut et très haut débit mais également le rôle des communes et des intercommunalités dans ce déploiement, le débat étant ouvert à l'occasion de l'avant-projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique.

- **En premier lieu l'AMF entend réaffirmer la place des communes et de leurs groupements dans le déploiement du haut et très haut débit.**

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les communes et leurs groupements sont des acteurs majeurs et moteurs de l'aménagement numérique du territoire.

A l'origine de nombreux réseaux d'initiatives publiques, gestionnaires du domaine public, interlocuteurs de proximité privilégiés avec les habitants et les acteurs économiques, les échelons communaux et intercommunaux ont toute leur place dans le déploiement du très haut débit.

Aussi, il est impératif que les communes et les intercommunalités conservent leur compétence pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques.

Leur représentation doit donc être aussi organisée dans les instances de concertation locales et les structures de pilotage nationales prévues dans le projet de feuille de route (comités locaux d'aménagement numérique, structure nationale de pilotage...) et elles doivent être associées à la rédaction des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique.

- **L'AMF prend acte de la volonté du gouvernement de ne pas « réécrire » un nouveau programme de déploiement du très haut débit et souligne les propositions positives retenues dans la feuille de route**

Face aux attentes très fortes des territoires pour réduire la fracture numérique, les élus partagent le pragmatisme de l'Etat de ne pas remettre en cause le cadre général mis en place en 2010 et de rechercher des solutions qui permettent de mieux encadrer l'articulation entre investissement public et investissement privé (en particulier, l'engagement des opérateurs privés dans les zones AMII).

L'AMF partage également l'objectif général d'un déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sur l'intégralité du territoire, accompagné de « déploiements prioritaires » en direction des zones inéligibles au haut débit de qualité, des sites d'activités et des sites d'intérêt général. Sur ce dernier point, l'AMF demande que les mairies et les écoles figurent dans la liste des sites d'intérêt général devant être raccordés prioritairement.

L'AMF s'interroge sur les modalités et le calendrier de l'extinction du réseau cuivre qui devient un enjeu majeur de la réussite du déploiement et de l'attractivité des réseaux de fibre optique.

Toutefois, l'AMF regrette que le traitement spécifique des poches de basse densité dans les zones denses et la prise en compte des « projets intégrés », associant zones rentables et moins rentables, ne soient pas précisés dans le projet de feuille de route.

De même, la feuille de route mériterait d'être plus précise sur la couverture mobile. Elle évoque l'éventuelle prise en compte de la couverture mobile au sein des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique mais, sur le terrain, cette préconisation se heurte régulièrement au « secret des affaires » invoqué par les opérateurs.

Plus largement, il serait nécessaire de prévoir, au niveau national, une instance d'échange sur la couverture mobile réunissant les opérateurs, les représentants des collectivités territoriales et ceux de l'Etat.

Enfin, l'AMF souhaite appeler l'attention de l'Etat sur trois points particuliers : les conditions d'accès aux réseaux de collecte, les réseaux câblés et la mise en place de nouveaux GIX (lieu physique où sont implantés des équipements électroniques et où s'échangent les trafics de chaque opérateur).

Sur le premier point, l'AMF appelle l'attention de l'Etat sur le coût d'accès aux réseaux de collecte des opérateurs qui reste très élevé, obérant dans certains cas l'émergence de tous projets locaux de raccordement au haut débit.

S'agissant des réseaux câblés, notamment publics, pour ceux offrant des garanties de neutralité et d'accès à tous les opérateurs, l'AMF souhaiterait que le financement de leur modernisation puisse être éligible aux aides publiques qui vont se mettre en place dans le cadre de ce programme très haut débit.

En troisième lieu, l'AMF souhaiterait appeler l'attention de l'Etat sur la mise en place de nouveaux GIX et sur leur maillage très faible du territoire. Leur multiplication permettrait d'améliorer les débits en évitant des détours par des serveurs éloignés. Initiés et gérés par un acteur « neutre », ils permettraient de mutualiser les besoins de bande passante et de générer des économies sur l'accès au très haut débit et sur le coût de transport de données.

- **L'AMF réitère sa demande d'une dotation pérenne pour le futur fonds de financement des déploiements**

La feuille de route prévoit l'alimentation d'un fonds de subventionnement à partir de 2014 mais ne se prononce pas sur les modalités de cette alimentation. Il est indispensable que les arbitrages budgétaires soient rendus au plus tôt pour assurer la péréquation nationale que les associations d'élus appellent de leurs vœux depuis plusieurs années.